



PRÉFET DE LA HAUTE CORSE

## **Documents à présenter obligatoirement lors de l'examen médical**

**(sous peine d'annulation du RDV par le médecin):**

- le formulaire CERFA n° 14800\*02« permis de conduire, avis médical », à télécharger, remplir puis imprimer depuis le site de la préfecture et à compléter,
- le questionnaire médical à télécharger lors de la prise de rendez-vous
- une pièce d'identité, en cours de validité
- la confirmation de votre rendez-vous reçue par message électronique
- les résultats des examens à effectuer en laboratoire et à vos frais**
- en cas d'infraction pour alcoolémie**, un bilan biologique (CDT) de moins d'un mois, **Attention résultats donnés sous 15 jours.**
- en cas d'infraction pour alcoolémie en récidive : bilan CDT/ VGM/ Gamma GT.**
- en cas d'infraction pour prise de stupéfiants**, les résultats d'une analyse d'urine (recherche de THC, cocaïnes, opiacés, amphétamines),
- dans le cas d'une suspension de 6 mois et plus ou d'une annulation, veuillez présenter vos tests psychotechniques dont la durée de validité n'est que de 6 mois.
- 50 euros**, pour les frais d'examen à acquitter immédiatement en espèces (prévoir **l'appoint**),
- Votre **permis** de conduire en cas de 2ème visite

**N.B. : lors de votre visite médicale, avant de rendre leur avis, les médecins de la commission pourront vous prescrire d'autres examens médicaux et/ou des tests psychotechniques (obligatoires dans certaines situations).**